

AMICALE DU VILLAGE D'ARCEAU

VIDE GRENIER – BOURSE AUTO-MOTO

DIMANCHE 23 JUIN 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION / ATTESTATION

Je soussigné(e),

Prénom : Nom : Né(e) le : à :

Adresse complète :

Téléphone : Email : Immatriculation véhicule :

Titulaire de la carte d'identité n° : Délivrée le : par :

Je désire participer : Au vide grenier le dimanche 23 juin 2024 ☐ A la bourse auto-moto le dimanche 23 juin 2024 ☐

Longueur désirée (mètre linéaire) :	Prix du mètre linéaire : X 3.50 €	Total à régler : €
--	--------------------------------------	--------------------------

Je déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets usagés (Article L310-2 du Code du Commerce).
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

le : Fait à :

Merci de retourner ce bulletin d'inscription/attestation IMPÉRATIVEMENT accompagné d'un chèque correspondant au montant total à régler à l'ordre de l'AMICALE DU VILLAGE D'ARCEAU et d'une photocopie de votre carte d'identité à l'adresse suivante :

AMICALE DU VILLAGE D'ARCEAU
Mairie de Saint-Pierre-d'Oleron
26, rue de la République – 17310 Saint-Pierre d'Oleron

Tout bulletin non complété et/ou non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte et l'inscription non validée.

Le vide grenier et la bourse auto-moto sont réservés aux particuliers et aux professionnels non inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés comme vendeur ambulant, brocanteur ou antiquaire. Le présent bulletin sera joint au registre et remis au Maire de Saint-Pierre-d'Oleron.

Une buvette/restauration sur place est assurée pendant toute la durée de l'événement par l'Amicale du Village d'Arceau. Il est conseillé d'arriver au moins une heure avant l'ouverture au public.